## NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté portant autorisation de stérilisation d'œufs de goélands argentés, bruns et marins sur la zone portuaire des Sables d'Olonne.

Ce projet d'arrêté fait suite à une demande d'autorisation visée en objet portant sur la stérilisation d'œufs de goélands argentés, bruns et marins sur la zone portuaire de la commune des Sables d'Olonne dans le cadre de la réduction des nuisances importantes occasionnées à la santé et à la salubrité publique par les goélands argentés, bruns et marins.

Ce projet d'arrêté est conforme à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 fixant les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations à la destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées par le Préfet.

L'analyse de l'état initial de la faune et de la flore a permis d'identifier de manière satisfaisante les espèces protégées de Goélands devant faire l'objet d'une demande de dérogation pour la stérilisation d'œufs déposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée sur la zone portuaire des Sables d'Olonne dans le cadre de ses missions de gestion du Domaine Public Maritime.

Ce projet d'arrêté, déposé dans le cadre du protocole "goélands urbains", autorise la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée à stériliser 500 œufs de goélands argentés, 40 œufs de goélands bruns et 40 œufs de goélands marins.